

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mars 2010

Résolution 1913 (2010)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6283^e séance,
le 12 mars 2010**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions et déclarations présidentielles concernant le Tchad, la République centrafricaine et la sous-région, notamment les résolutions 1769 (2007), 1778 (2007) et 1834 (2008) et la résolution 1861 (2009),

Ayant pris connaissance de la note verbale du Gouvernement tchadien en date du 19 janvier 2010, de sa lettre du 3 mars 2010 (S/2010/115) et de la lettre du Secrétaire général en date du 11 mars 2010, indiquant que les pourparlers sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad se poursuivent,

Constatant que la situation dans la région continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de prolonger jusqu'au 15 mai 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, tel que défini dans la résolution 1861 (2009);

2. *Décide également* de rester activement saisi de la question.

